RCS : EPINAL
Code greffe : 8801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EPINAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 40015
Numéro SIREN : 340 280 023
Nom ou dénomination : CONTREXEDIS

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2020 sous le numéro de dépôt 5436

SAS CONTREXEDIS

SAS au Capital de €.39 000

ROUTE DE NEUFCHATEAU

88140 CONTREXEVILLE

ETATS FINANCIERS AU 31/01/2020

Société Anonyme d'Expertise Comptable
Inscrite aux Tableaux de l'Ordre d'Alsace et de Bourgogne Franche-Comté
Capital : 120 000 Euros
RCS : MULHOUSE B 307 111 682

MUBEX MULHOUSE
12, rue de Pologne
68170 RIXHEIM
Tél : 03 89 44 41 12

MUBEX BELFORT
16, Avenue Jean Jaurès
90000 BELFORT
Tél : 03 84 28 11 44

experts-comptables@mubex.com
www.mubex.fr

CERTIFIE CONFORME

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : **SAS CONTREXEDIS**

Adresse de l'entreprise : ROUTE DE NEUFCHATEAU 88140 CONTREXEVILLE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 3 4 0 2 8 0 0 2 3 0 0 0 2 9 Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31012020 Net 3	N-1 31012019 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement*	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	97 329	AG	87 146	10 183	8 355
		Fonds commercial (1)	AH	1 183 368	AI		1 183 368	1 183 368
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	439 660	AO	145 262	294 398	295 611
		Constructions	AP	12 574 421	AQ	9 730 598	2 843 823	3 195 197
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 733 886	AS	2 061 126	672 760	644 396
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 864 384	AU	1 320 210	544 174	585 301
		Immobilisations en cours	AV	200	AW		200	141 282
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	2 681 364	CV		2 681 364	2 708 969
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			737
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	99	BI		99	30
		TOTAL (II)	BJ	**21 574 710**	BK	**13 344 341**	**8 230 369**	**8 763 248**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	50 824	BM		50 824	26 430
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	3 715 725	BU	100 000	3 615 725	3 684 089
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	648 313	BY	4 549	643 764	899 823
		Autres créances (3)	BZ	585 768	CA		585 768	582 815
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	1 147 928	CG		1 147 928	678 194
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	109 416	CI		109 416	241 360
		TOTAL (III)	CJ	**6 257 976**	CK	**104 549**	**6 153 427**	**6 112 710**
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**27 832 686**	1A	**13 448 891**	**14 383 795**	**14 875 958**

Renvois : (1) Dont droit au bail:	40 000	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	99	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété: * Immobilisations :		Stocks :			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

CERTIFIE CONFORME

DGFiP N° 2051 2020

Désignation de l'entreprise SAS CONTREXEDIS

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 39 000)	DA	39 000	39 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 684 737	1 684 737
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 053	4 053
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	1 133 267	1 133 267
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 417 144	
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**1 346 971**	**1 417 144**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**5 625 172**	**4 278 201**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	180 098	180 098
	Provisions pour charges	DQ	182 790	169 059
	TOTAL (III)	DR	**362 888**	**349 157**
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 996 061	3 837 501
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	217 864	178 666
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 268 354	2 350 893
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 486 203	1 752 784
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	44 337	140 693
	Autres dettes	EA	370 298	1 975 549
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	12 620	12 516
	TOTAL (IV)	EC	**8 395 736**	**10 248 601**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**14 383 795**	**14 875 958**

RENVOIS

(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 725 581	7 333 839
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	350 957	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2020

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : SAS CONTREXEDIS

			Exercice N				Total		Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	47 543 662	FB		FC	47 543 662	49 342 795	
	Production vendue biens*	FD		FE		FF			
	Production vendue services *	FG	782 385	FH		FI	782 385	714 618	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**48 326 047**	FK		FL	**48 326 047**	**50 057 413**	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	1 029		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	32 825	55 471	
	Autres produits (1) (11)					FQ	282 379	375 243	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**48 642 279**	**50 488 128**	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	39 147 444	41 846 981	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(31 637)	(14 031)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	123 709	97 984	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(19 996)	(2 090)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 850 696	1 831 872	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	607 301	653 631	
	Salaires et traitements *					FY	3 300 080	3 160 518	
	Charges sociales (10)					FZ	911 616	858 083	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	751 229	770 303	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	100 000		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	13 731	1 136	
	Autres charges (12)					GE	37 916	12 720	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**46 792 091**	**49 217 108**	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**1 850 188**	**1 271 019**	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
opérations en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	18 354	77 903	
PRODUITS FINANCIERS	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	175	14 022	
PRODUITS FINANCIERS	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	9 908	11 088	
PRODUITS FINANCIERS	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
PRODUITS FINANCIERS	Différences positives de change					GN			
PRODUITS FINANCIERS	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		12 120	
PRODUITS FINANCIERS	**Total des produits financiers (V)**					GP	**28 437**	**115 133**	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
CHARGES FINANCIERES	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	71 180	89 566	
CHARGES FINANCIERES	Différences négatives de change					GS			
CHARGES FINANCIERES	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		1	
CHARGES FINANCIERES	**Total des charges financières (VI)**					GU	71 180		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**(42 743)**		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**1 807 445**		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise **SAS CONTREXEDIS** — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	17 227	27 148
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	371 797	1 571 241
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		90 000
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**389 024**	**1 688 389**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	98	65 722
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	39 048	488 018
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		80 000
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**39 146**	**633 740**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**349 878**	**1 054 649**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	256 392	299 347
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	553 960	633 720
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**49 059 740**	**52 291 650**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**47 712 769**	**50 874 505**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**1 346 971**	**1 417 144**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY	32 735	57 917
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP		
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	89 277	71 566
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	32 825	55 471
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 933	415
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 ; obligatoires A9 ; dont cotisations facultatives Madelin A7 ; dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	39 146	389 024

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/01/2020

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CESSION IMMOS FI		287 898
CESSION IMMO CORP		769
TICFE		83 130
PENALITES PERCUES		7 105
PDTS EX ANTERIEURS		10 122
PENALITES	98	
VNC IMMOS FI	34 021	
SOLDE TVA	5 027	
Totalisation	**39 146**	**389 024**

2053 - Détail des produits et charges sur ex. antérieurs au 31/01/2020

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs
Totalisation		

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2020

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **SAS CONTREXEDIS** — Néant ☐*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD	1 273 039	KE		KF	7 657
CORPORELLES	Terrains			KG	439 660	KH		KI	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ	8 357 481	KK		KL	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants M2]	KP	4 142 625	KQ		KR	74 315
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]	KS	2 538 888	KT		KU	198 498
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	693 248	KW		KX	11 976
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *		KY	32 885	KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	1 031 084	LC		LD	95 253
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours			LH	141 282	LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III			LN	17 377 153	LO		LP	380 041
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
FINANCIERES	Autres participations			8U	2 709 707	8V		8W	5 679
FINANCIERES	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières			1T	30	1U		1V	69
FINANCIERES	TOTAL IV			LQ	2 709 737	LR		LS	5 748
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	21 359 929	ØH		ØJ	393 446

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			IO		LV		LW	1 280 696	IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	439 660	LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	8 357 481	MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am des constructions		IS		MG		MH	4 216 940	MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	3 500	MK	2 733 886	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	705 224	MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport		IV		MP		MQ	32 885	MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	61	MT	1 126 276	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	141 082	NA	200	NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	TOTAL III			IY		NG	144 643	NH	17 612 551	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIERES	Autres participations			IØ		ØX	34 021	ØY	2 681 364	ØZ	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	99	2G	
FINANCIERES	TOTAL IV			I3		NJ	34 021	NK	2 681 463	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	178 665	ØL	21 574 710	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/01/2020

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS CONTREXEDIS — Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DGFiP N° 2055 2020

(6)

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS CONTREXEDIS** — Néant ☐*

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	PE	**81 316**	PF	**5 829**	PG		PH	**87 146**
Terrains		PI	144 049	PJ	1 213	PK		PL	145 262
Constructions	Sur sol propre	PM	6 293 937	PN	217 434	PO		PQ	6 511 371
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	3 010 972	PW	208 254	PX		PY	3 219 227
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 894 491	QA	170 203	QB	3 569	QC	2 061 126
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	458 227	QE	51 381	QF		QG	509 609
	Matériel de transport	QH	21 073	QI	6 490	QJ		QK	27 563
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	572 764	QM	83 607	QN		QO	656 372
	Emballages récupérables et divers	QP	119 851	QR	6 816	QS		QT	126 667
	TOTAL III	QU	**12 515 365**	QV	**745 400**	QW	**3 569**	QX	**13 257 196**
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	**12 596 681**	ØP	**751 229**	ØQ	**3 569**	ØR	**13 344 341**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements **TOTAL I**		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles **TOTAL II**		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2020

Désignation de l'entreprise : SAS CONTREXEDIS — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	165 559	4Y	13 731	4Z		5A	179 290	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	183 598	5W		5X		5Y	183 598	
	TOTAL II	5Z	**349 157**	TV	**13 731**	TW		TX	**362 888**	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P	100 000	6R		6S	100 000	
	Sur comptes clients	6T	4 549	6U		6V		6W	4 549	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	**4 549**	TY	**100 000**	TZ		UA	**104 549**	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	**353 706**	UB	**113 731**	UC		UD	**467 437**	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	113 731	UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AGREMENT DGFIP C5110.10022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(8) ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 2020

Désignation de l'entreprise : SAS CONTREXEDIS — Néant ☐*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A — ETAT DES CREANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	99	UV	99	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	5 526		5 526		
	Autres créances clients	UX	642 787		642 787		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	58 347		58 347		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	116 997		116 997		
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	323		323		
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	410 101		410 101		
	Charges constatées d'avance	VS	109 416		109 416		
	TOTAUX	VT	1 343 597	VU	1 343 597	VV	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
RENVOIS (2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ETAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	350 957	350 957		
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	3 645 104	974 949	2 123 148	547 007
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	217 864	217 864		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 268 354	2 268 354		
Personnel et comptes rattachés		8C	807 025	807 025		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	293 158	293 158		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	20 201	20 201		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	365 819	365 819		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	44 337	44 337		
Groupe et associés (2)		VI	254 812	254 812		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	115 486	115 486		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	12 620	12 620		
TOTAUX		VY	8 395 736	VZ 5 725 581	2 123 148	547 007
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	800 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	991 407	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.		

N° 2057 ACD-GROUPE

DGFiP N° 2059-F 2020

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/0 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020 N° SIRET 34028023000029

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS CONTREXEDIS

ADRESSE (voie) ROUTE DE NEUFCHATEAU

CODE POSTAL 88140 VILLE CONTREXEVILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	6	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	999
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination Contrex Mirecourt dis

N° SIREN (si société établie en France) 528934292 % de détention 98,60 Nb de parts ou actions 986

Adresse : N° 88 Voie ROUTE DE NEUFCHATEAU

Code postal 88140 Commune CONTREXEVILLE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Etats financiers au 31/01/2020

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, dans le respect du principe de prudence et des hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général 2019 (PCG 2019).

Le PCG 2019 correspond au règlement ANC n°2014-03 du 05 juin 2014 modifié des règlements publiés depuis cette date.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Principales méthodes utilisées

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée au cours de l'exercice pour ce poste.

Fonds de commerce :

En application des dispositions du règlement ANC (Autorité des Normes Comptables) n°2015-06 sur les actifs incorporels,
des tests de dépréciation ont été menés afin de s'assurer de la nécessité ou non de déprécier le fonds de commerce :
aucune dépréciation n'a été détectée sur la valeur de ce fonds de commerce en raison du fait que sa valeur actuelle est supérieure à sa valeur nette comptable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées soit :

- à leur coût d'acquisition : prix d'achat et frais directement attribuables engagés pour la mise en état de fonctionnement de l'immobilisation, incluant ou non certains frais accessoires d'acquisition des immobilisations selon l'option retenue ci-après ;

- à leur coût de production.

Les amortissements pratiqués sont calculés sur la durée d'utilisation propre à l'entreprise et à chaque immobilisation corporelle.

La base amortissable ne tient compte d'aucune valeur résiduelle, du fait de la nature des immobilisations.

Règles et Méthodes Comptables

Enfin, les immobilisations corporelles n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation au cours de l'exercice.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat incluant ou non certains frais accessoires d'acquisition des immobilisations selon l'option retenue ci-après. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements actualisés relatifs aux avantages à long terme accordés aux salariés comprennent les indemnités de départ volontaire, ainsi que les indemnités de mise à la retraite estimés en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'age de retraite.
Ces engagements sont evalués à : 179.290€.
.

STOCKS

Les stocks sont évalués au coût d'achat net de ristourne au jour de l'inventaire éventuellement ramené au cours du jour si celui-ci est inférieur.La méthode de valorisation des stocks retenue par la société est la méthode FIFO (Premier entré, Premier sorti)

PRECISIONS SUR CERTAINES OPTIONS DE COMPTABILISATION

Frais d'établissement : la société a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation de ces dépenses en charges.

Frais accessoires d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires d'acquisition ou commissions et frais d'actes) : la société n'a pas opté pour l'option d'incorporation de ces dépenses dans le coût de l'immobilisation à l'actif du bilan ; ces dépenses sont donc comptabilisées en charges ; ce principe s'applique aux frais sur immobilisations incorporelles, corporelles et sur titres.

Coût des emprunts : la société n'a pas opté pour l'incorporation de ces dépenses dans le coût de production des immobilisations ou des stocks ; ces dépenses sont donc comptabilisées en charges.

Composants de 2ème catégorie : la société n'a pas opté pour l'identification de cette catégorie de composants (gros entretien et grandes révisions inscrits dans un programme pluriannuel) ; le cas échéant une provision pour grandes révisions a été constituée.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun élément significatif n'est à signaler.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Aucune autre information d'importance significative permettant d'améliorer la qualité de compréhension des comptes n'a été recensée.

CAPITAL SOCIAL

Règles et Méthodes Comptables

Le capital social est composé de 1 000 actions de 39 € en valeur nominale, soit un capital de 39 000 €. Son montant reste inchangé durant l'exercice.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Solde au 31.01.2019	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	Solde au 31.01.2020
Capital	39 000				39 000
Primes d'émission,de fusion, d'apport	1 684 737				1 684 737
Réserve légale	4 053				4 053
Réserves statutaires ou contractuelles	1 133 267				1 133 267
Autres réserves	0		1 417 144		1 417 144
Résultat de l'exercice	1 417 144	(1 417 144)	1 346 971		1 346 971
Total des capitaux propres	**4 278 201**	**(1 417 144)**	**2 764 115**		**5 625 172**

COVID19

En date du 30 janvier 2020, L'OMS a prononcé l'état d'urgence sanitaire après avoir confirmé, le 23 janvier 2020, la transmission interhumaine du virus covid19.

Les conséquences de cette pandémie ont impacté les comptes de l'exercice clos le 31/01/2020 de la manière suivante :

- néant

Il est prématuré d'estimer l'impact de cette pandémie mondiale sur les comptes du nouvel exercice en cours ouvert en 2020.

Règles et Méthodes Comptables

Cette crise exceptionnelle post-clôture est susceptible d'impacter notamment :

– le chiffre d'affaires ;
– la valeur comptable de certains actifs, notamment la valeur des stocks de marchandises;
– l'évolution des taux variables des emprunts ;
– le coût lié aux absences du personnel, au chômage partiel, le cas échéant ;
– l'évolution du coût de la cotisation à la centrale d'achat ;
– les charges exceptionnelles liées à cette crise.

Participation dans la SARL FUEL DISTRIBUTION

dont le Siège est à
ROUTE DE NEUFCHATEAU
88140 CONTREXEVILLE

- CAPITAL	7 622€
- RESERVE LEGALE	762€
- REPORT A NOUVEAU avant affectation du résultat	-
- AUTRES RESERVES	636 498€
- RESERVES STATUTAIRES	37 382€
- QUOTE PART DU CAPITAL DETENUE (en %)	100.00%
- VALEUR D'INVENTAIRE DES TITRES DETENUS	1 000 000€
- CHIFFRE D'AFFAIRES DU DERNIER EXERCICE H.T.	6 026 388€
- BENEFICE DU DERNIER EXERCICE AU 31/01/2020	112 117€
- DIVIDENDES ENCAISSES PAR LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE	
- TOTAL DES AVANCES FAITES A LA SARL FIOUL DISTRIBUTION	
-TAUX DES INTERETS AU 31/01/2020	
- MONTANT DES INTERETS AU 31/01/2020	

- Observations : date de clôture 31 Janvier 2020

Eléménts concernant les entreprises liées

31/01/2020	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Actif immobilisé		
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	1 000 000	
Créances rattachées à des participations		
Prêt et autres immobilisations financières		
Actif circulant		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	229 974	
Autres créances		
Capital souscrit appelé, non versé		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	254 812	
Produits financiers		
Produits de participations		
Autres produits financiers Charges financières		
Charges financières		

Intégration fiscale

La société SAS CONTREXEDIS est la fille d'un groupe ayant opté pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale.

1. Périmètre d'intégration

Le périmètre d'intégration est composé des sociétés suivantes :

- SAS CONTREXEDIS
- SAS MLG

2. Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe

Les filiales constatent leurs charges d'impôt comme si elles étaient imposées séparément. La société mère enregistre dans ses charges ou produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt comptabilisées par ses filiales.

3. Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire

Néant

4. Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale

Néant

5. Déficit reportable

Le déficit reportable remonte au niveau de la société mère "Tête de groupe".

6. Impositions et déficits éventuellement restituables en cas de sortie de la filiale dans le délai de cinq ans

Néant

Engagement hors bilan

III. DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES **3 218 901**

* Au profit de la Banque Populaire

Nantissement du fonds de commerce de la SAS Contrexedis en 4ème rang au profit de la Banque Populaire en garantie d'un emprunt de 2 000 K€ souscrit sur une durée de 120 mois. L'échéance est en octobre 2020.

En-cours au 31/01/2020 : 117 997

* Au profit de la Banque Populaire

Nantissement du fonds de commerce de la SAS Contrexedis en 6ème rang au profit de la Banque Populaire en garantie d'un emprunt de 2 000 K€ souscrit sur une durée de 120 mois. L'échéance est en février 2023.

En-cours au 31/01/2020 : 905 918

* Au profit de la Banque Populaire

Nantissement du fonds de commerce de la SAS Contrexedis en 1er rang au profit de la Banque Populaire en garantie d'un emprunt de 1 000 K€ souscrit sur une durée de 60 mois. L'échéance est en décembre 2020.

En-cours au 31/01/2020: 186 339

* Au profit de la Banque Populaire

Nantissement du fonds de commerce de la SAS Contrexedis en 5ème rang au profit de la Banque Populaire en garantie d'un emprunt de 2 000 K€ souscrit sur une durée de 84 mois. L'échéance est en décembre 2020.

En-cours au 31/01/2020 : 1 650 507

* Au profit de la Banque Populaire

Nantissement du fonds de commerce de la SAS Contrexedis en rang 1 au profit de la Banque Populaire en garantie d'un emprunt de 400 K€ souscrit sur une durée de 84 mois. L'échéance est en décembre 2020.

En-cours au 31/01/2020 : 358 140

IV. ENGAGEMENTS RECUS **0**

V. ENGAGEMENTS DONNEES **123 750**

*** Au profit de la société SOMARDIS**

Envers la banque EDEL

Engagement hors bilan

La SAS CONTREXEDIS s'est portée caution solidaire au profit de la banque EDEL pour le financement d'un concours bancaire d'un montant de 3 300 K€ accordé à la société SOMARDIS, pour une durée de 180 mois. Cette caution solidaire est limitée à 123 750 €. Elle pourra être levée dès le 5ème exercice consécutif de 12 mois suivant la mise en place de ce concours, bénéficiaire, sans report à nouveau négatif, avec une CAF consolidée du groupe permettant de faire face à l'endettement consolidé du groupe. CP 01/06/2017

En-cours au 31/12/2018	3 300 000	123 750

ANNEXE - Elément 9

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/01/2020
Emprunt	Nantissement du fonds commerce 4 eme rang	Banque populaire	2 000 000	171 997
Emprunt	Nantissement du fonds de commerce 1er rang	Banque populaire	1 000 000	186 339
Emprunt	Nantissement du fonds de commerce 6 eme rang	Banque populaire	2 000 000	905 918
Emprunt	Nantissement du fonds de commerce 5 eme rang	Banque populaire	2 000 000	1 650 507
Emprunt	Nantissement du fonds de commerce rang 1	Banque populaire	400 000	358 140
		TOTAL	7 400 000	3 272 901

greffe

CONTREXEDIS

Société par Actions Simplifiée au Capital de 39 000 Euros

Siège Social : Route de Neufchâteau
88140 - CONTREXEVILLE

340 280 023 R.C.S. EPINAL

ASSEMBLEE DES ASSOCIES

DU 9 JUILLET 2020

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31 JANVIER 2020 se soldant par un bénéfice de 1.346.971 Euros, comme suit :

- Bénéfice net comptable 1.346.971 €
- Au poste « Autres Réserves » 971 €
- Aux associés un dividende de 1.346.000 €

Le revenu procuré à chaque action s'élève à MILLE TROIS CENT QUARANTE SIX EUROS (1.346 €).

Ce dividende sera payé au Siège Social à compter du 15 Septembre 2020.

A ce jour, les revenus éligibles ou non éligibles à la réfaction se répartissent comme suit :

Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	1.346.000 €
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	/

L'Assemblée reconnaît, en outre, que le rapport présenté par le Président mentionne que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

EXERCICE	Revenus éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	Revenus non éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.
31/01/2019	/	/
31/01/2018	3.500.000 €	/
31/01/2017	2.000.000 €	/

CERTIFIE CONFORME

greffe

CONTREXEDIS

Société par Actions Simplifiée au Capital de 39 000 Euros

Siège Social : Route de Neufchâteau
88140 - CONTREXEVILLE

340 280 023 R.C.S. EPINAL

ASSEMBLEE DES ASSOCIES

DU 9 JUILLET 2020

RESOLUTION VOTEE

L'Assemblée, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31 JANVIER 2020 se soldant par un bénéfice de 1.346.971 Euros, comme suit :

- Bénéfice net comptable 1.346.971 €
- Au poste « Autres Réserves » 971 €
- Aux associés un dividende de 1.346.000 €

Le revenu procuré à chaque action s'élève à MILLE TROIS CENT QUARANTE SIX EUROS (1.346 €).

Ce dividende sera payé au Siège Social à compter du 15 Septembre 2020.

A ce jour, les revenus éligibles ou non éligibles à la réfaction se répartissent comme suit :

Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	1.346.000 €
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	/

L'Assemblée reconnaît, en outre, que le rapport présenté par le Président mentionne que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

EXERCICE	Revenus éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	Revenus non éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.
31/01/2019	/	/
31/01/2018	3.500.000 €	/
31/01/2017	2.000.000 €	/

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME

EXEMPLAIRE GREFFE

CONTREXEDIS

Société par actions simplifiée
Au capital de 39 000 €

Siège social : route de Neufchâteau
88140 CONTREXEVILLE

SIRET : 340 280 023 00029
APE : 4711F

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 janvier 2020

S.A.S. D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
15, Avenue Paul Claudel - 80480 DURY
Tél. 03 22 53 45 00 - Télécopie 03 22 95 69 43
E-mail : vdb@vdbassocies.fr
Capital social de 250.000 €
R.C.S. Amiens B 581 720 729
N° TVA : FR 85581720729

Aux Associés de la Société CONTREXEDIS,

I/ OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 16/07/2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société CONTREXEDIS, relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 30/04/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de l'exercice.

II/ FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 – REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

2.2 - INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er février 2019 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV/ VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels, adressés aux Associés.

S'agissant des évènements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement, mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

V/ RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI/ RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à DURY, le 25 juin 2020

VDB ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Représenté par :

François GARNIER

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue s'ils reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.